

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DANS DES
DOMAINES RELEVANT À LA FOI DE LA COMPÉTENCE DE
PROXIMITÉ ET DE CELLE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques dans des domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et d'agglomération.
- 2.** Le projet peut comprendre des travaux et des interventions de diverses natures s'inscrivant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion des milieux humides et hydriques qui a pour objectifs d'acquérir diverses connaissances sur les caractéristiques ainsi que les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques, de diagnostiquer et de corriger diverses problématiques touchant certains de ces milieux, de procéder à leur restauration ou même à la création de nouveaux milieux, d'étudier et de mettre en œuvre des mesures de protection de certains milieux sensibles et enfin, de réaliser des activités de sensibilisation, de communication et de consultation publique.
- 3.** Ces interventions peuvent nécessiter le versement de contributions financières, de subventions, d'acquérir des biens, des équipements, des immeubles et des servitudes ainsi que de développer des outils de communication, d'embaucher du personnel, d'élaborer des études de même que divers travaux connexes.
- 4.** Les services professionnels et techniques requis par le projet portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion des milieux humides et hydriques ainsi que sur plusieurs interventions à court, moyen et long terme allant à la rencontre de ces objectifs, la réalisation et le suivi du projet, la formation, la sensibilisation ou toute autre activité en lien avec la gestion et la promotion du projet.
- 5.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet décrit aux articles 1 à 5 est situé sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 920 000 \$.

TOTAL : 920 000 \$

Annexe préparée le XX août 2024 par :

Sylvie Anne Garceau, conseillère
en gestion financière
Planification stratégique du territoire
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement